



PROGRAMME PACTE INDUSTRIE

L'ADEME lance un appel à candidatures pour le référencement des prestataires.

1. Présentation du programme PACTE industrie

Les programmes CEE PRO-SME_n, PROREFEI et INVEEST ont permis de tester la **montée en compétences et l'accompagnement d'industriels en matière d'efficacité énergétique**.

Le programme PACTE Industrie vise à passer à l'échelle supérieure en ajoutant une offre d'accompagnement adaptée à la maturité de chaque site industriel. **Il s'agit d'inciter au passage à l'action vers des investissements afin d'accélérer la transition énergétique**. Le Programme s'articule autour de trois axes :

Axe 1 – Formation : former 2 700 acteurs de l'industrie (profils techniques, financiers, directions et prescripteurs) aux défis de la transition énergétique dans l'industrie et structurer une communauté qualifiée de Référents énergie qui sera animée et dotée d'outils partagés favorisant les solutions adaptées et stimulant l'innovation.

- **Axe 2 – Accompagnement :** proposer aux industriels des accompagnements techniques structurants pour engager plus de 1 700 sites et groupes industriels dans la mise en œuvre au niveau de l'entreprise des acquis individuels de l'axe 1
 - **280 entreprises certifiées ISO 50 001** pour récompenser les démarches vertueuses et poursuivre l'amplification du déploiement du SME (système de management de l'énergie) ;
 - **700 sites industriels engagés dans une étude d'opportunités mix énergétique**, pour étudier les différents leviers à actionner (efficacité énergétique, récupération de chaleur fatale, énergies renouvelables, ou encore électrification et hydrogène);
 - **100 coachings** pour accélérer les projets d'investissement industriel ;
 - **600 groupes industriels engagés dans la construction de leurs stratégies et trajectoires d'investissements 2030 et 50 évaluations ACT de stratégies d'entreprises**, pour faire en sorte que l'industrie française prenne le virage de la transition énergétique tout en renforçant sa compétitivité sur le long terme.

Axe 3 – Animation et mobilisation pour engager l'ensemble de l'écosystème dans la durée : poursuivre et amplifier toute **action transverse utile à l'atteinte des objectifs des axes 1 et 2** (recrutement et animation des différents profils d'acteurs ; communication).

Les **formations** et les accompagnements techniques structurants envisagés permettront d'engager des **réductions de consommation d'énergie de l'ordre de 1 à 2 TWh/an**.

L'ADEME, agence de la transition écologique, et l'ATEE, association technique énergie environnement, porteurs associés, sont aujourd'hui à la recherche de prestataires et consultants ayant les compétences nécessaires pour accompagner les industriels sur l'axe 2 du programme PACTE Industrie (hors coachings pour le financement des projets d'investissement), en métropole et dans les DROM.

Les missions des prestataires souhaitant s'engager dans ce programme sont précisées dans le paragraphe suivant. Les conseillers pourront être référencés sur un ou plusieurs types de missions selon leurs compétences.

2. Typologies d'accompagnement

2.1 Étude d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel

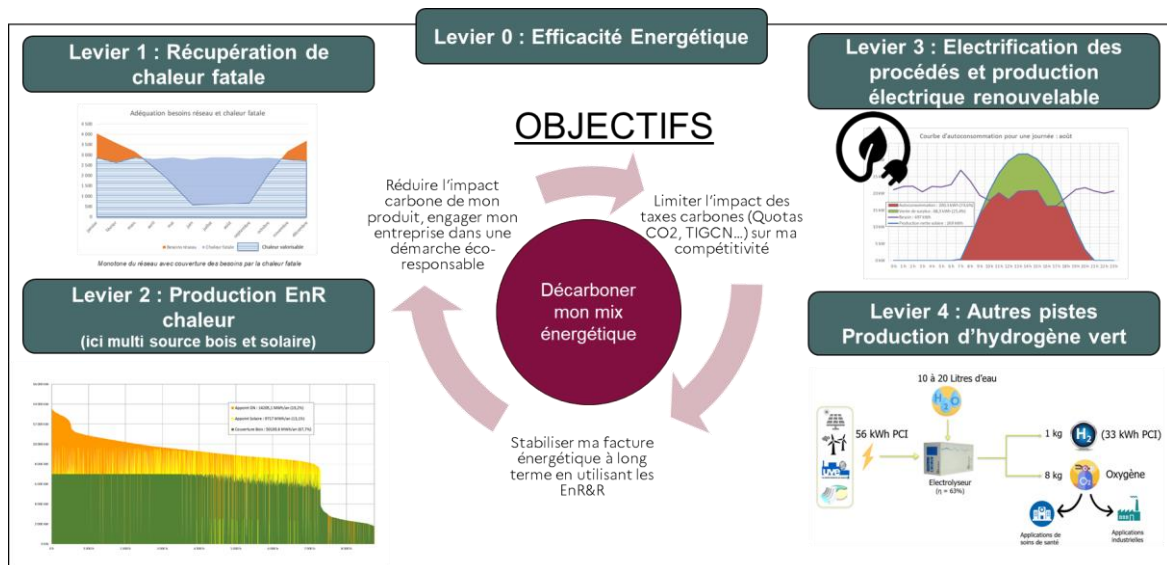
2.1.1 Description de la mission

Cette mission doit permettre à l'industriel d'avoir :

- une vision exhaustive des solutions de décarbonation de son mix énergétique compatibles techniquement avec son procédé
- ainsi que d'une analyse multicritère (technique, énergétique, environnemental et économique) sur les solutions les plus pertinentes.

Cet accompagnement vient en complément de l'audit énergétique pour proposer des solutions axées sur la décarbonation du mix énergétique du site industriel.

Ainsi, les 5 leviers suivants sont analysés :



L'étude aboutit à la construction d'une feuille de route de décarbonation à court et long terme (objectif à 2050). L'accompagnement est conduit en amont d'éventuelles études de faisabilité, qui permettront quant à elles d'approfondir les solutions retenues par l'industriel.

Prérequis : audit énergétique de moins de 4 ans ou revue énergétique de moins de 3 ans.

Le cahier des charges pour les études d'opportunité du mix énergétique bas carbone d'un site industriel est disponible à l'adresse suivante :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/PACTE%20Industrie%20-%20Etude%20d%27opportunit%C3%A9%20mix%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20-%20Cahier%20des%20charges.pdf>

Durée de la prestation (estimation) : entre 8 et 10 jours.hommes

Assiette maximum financée dans PACTE : 10 k€ HT

Volume des prestations : 700 sites industriels engagés dans une étude d'opportunités mix énergétique d'ici le 31/12/2026.

2.1.2 *Compétences demandées*

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

- Connaissance du secteur industriel
- Qualification liée aux audits énergie (OPQIBI 1717, AFNOR ou LNE) exigée
- Maîtrise des différents leviers de décarbonation de l'industrie afin d'apporter une analyse pertinente pour les industriels accompagnés : formation et/ou expériences

Les consultants devront en outre s'engager à suivre la formation à cette approche qui sera proposée par l'ADEME, afin d'être référencés pour réaliser les prestations dans le cadre du programme PACTE (tarif de la formation : 1000€ net de taxes par consultant).

2.2 **Accompagnement ACT pas à pas**

2.2.1 *Description de la mission*

ACT pas à pas est une démarche qui vise à accompagner les entreprises dans la définition de leur stratégie de décarbonation et du plan d'actions associé. Elle couvre toutes les sources d'émissions de GES significatives, qu'elles soient directes ou indirectes.

Il s'agit d'une méthodologie structurée en 4 niveaux stratégiques et plusieurs étapes.

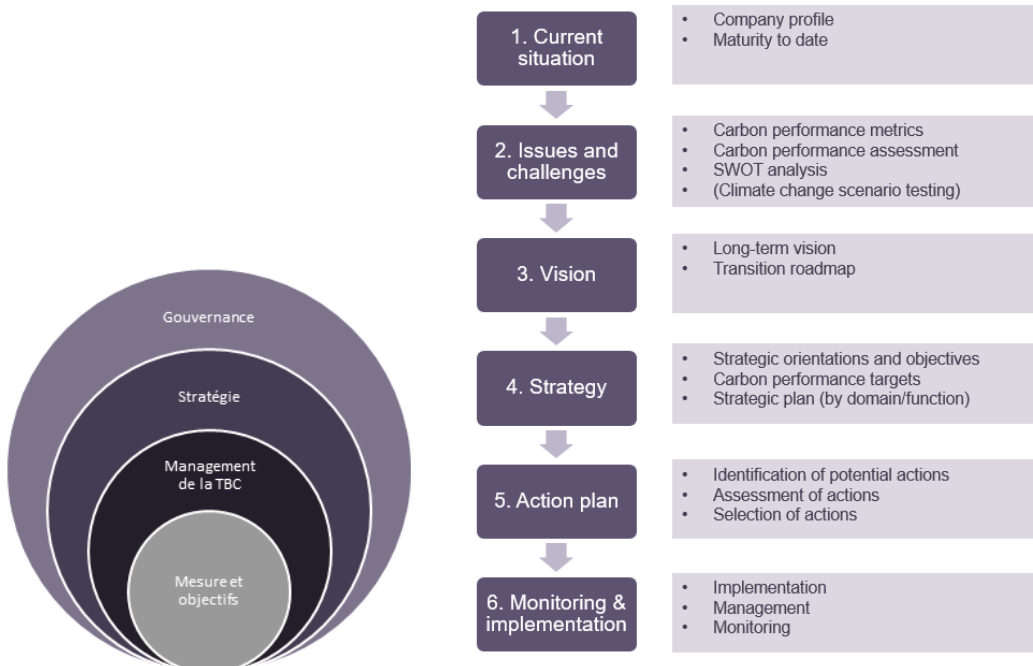


Figure 1 : les 4 niveaux stratégiques et les étapes de la démarche ACT pas à pas

La mise en œuvre de la méthode d'accompagnement au développement et à l'amélioration d'une stratégie bas carbone alignée avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris repose sur différents outils :

- **une grille de diagnostic** qui va permettre de définir le plan d'actions. Elle inclut la notion d'ambition et doit permettre de guider l'entreprise en apportant des informations quant aux pratiques compatibles avec une économie décarbonée. Le concept de maturité est ainsi intégré dans le modèle d'accompagnement ACT et permet également de suivre les progrès réalisés par l'entreprise tout au long du processus (progress grid),
- **la carbon performance toolbox** qui analyse la performance carbone de l'entreprise et l'aide à définir des objectifs compatibles avec les trajectoires de transition bas carbone
- **la strategy toolbox** qui permet d'analyser la stratégie bas carbone actuelle de l'entreprise et d'élaborer une vision à long terme, une stratégie et un plan d'actions associé avec une ambition bas carbone.

La méthodologie ACT pas à pas est disponible à l'adresse suivante : https://actinitiative.org/wp-content/uploads/documents/act-s_methodology_v1_enfr_ed.pdf

Durée de la prestation (estimation) : 20 à 30 jours.hommes

Assiette maximum financée dans PACTE : 30 k€ HT

Volume des prestations attendues dans PACTE industrie : plusieurs centaines de groupes industriels d'ici le 31/12/2026.

2.2.2 Compétences demandées

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

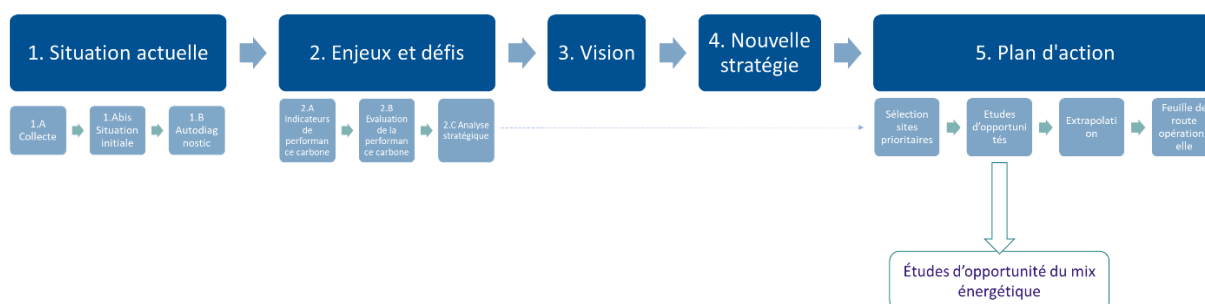
- Industrie et décarbonation :
 - Connaissance du secteur industriel et des enjeux de décarbonation associés
- Stratégie bas carbone :
 - Accompagnement à la stratégie bas carbone d'entreprises
 - Maitrise des trajectoires de transition bas carbone pour les différents secteurs industriels (SNBC, PTS, ...)
 - Maitrise de la comptabilité carbone (bilans GES, bilan carbone ISO 14064-1) : formation initiale et expériences
 - Maitrise de l'approche ACT pas à pas (méthode et outils) : formation initiale et expériences

2.3 Stratégie et Trajectoire d'investissements bas carbone

2.3.1 Description de la mission

La démarche Stratégie et Trajectoire d'Investissements Bas Carbone permet de construire des stratégies et trajectoires d'investissements bas carbone à l'échelle du groupe industriel. Il structure la feuille de route de décarbonation et apporte une aide dans la priorisation des investissements.

L'ensemble de cette démarche est conçue comme un complément à la démarche ACT pas à pas et permet de compléter la stratégie et le plan d'actions issus de ACT pas à pas en y apportant des éléments opérationnels sur les leviers énergétiques des sites industriels. La méthodologie reprend les étapes de ACT pas à pas en y intégrant des sous-étapes spécifiques à l'élaboration des trajectoires d'investissements.



Pour identifier les leviers de décarbonation, le bureau d'études devra se rendre sur certains sites industriels et réaliser des études d'opportunités du mix énergétique bas carbone, décrites en partie 2.1. En extrapolant les études menées à l'ensemble des sites du Groupe, le bureau d'études sera en capacité de construire des scénarios de décarbonation prenant en compte les critères suivants : potentiel de décarbonation, enjeux économiques, disponibilité de la ressource, maturité de la technologie etc.

Le plan d'actions doit permettre à l'industriel d'avoir une vision opérationnelle de ses investissements à horizon 2030, voire 2050.

Les trajectoires de décarbonation du groupe industriel seront ensuite mises à jour avec la feuille de route retenue. Cela permettra de mesurer les gains estimés et d'attirer l'attention sur les efforts encore à faire si les objectifs de décarbonation à horizon 2030 et/ou 2050 ne sont pas atteints.

Ci-dessous vous trouverez un exemple de plan d'actions d'un industriel fictif :

Listing des projets	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	...	2050
Site 1	Relamping	Récupération chaleur fatale four	Chaudière biomasse		Pompe à chaleur haute température			Modification intrants matières		
Site 2	Mise en place d'économiseur préchauffage eau chaude	Renovation salle air comprimé	Récupération chaleur fatale four	Suppression fuites air comprimé		Electrification de sécheur		PV autoconsommation		
Site 3	Calorifugeage du réseau eau chaude	Récupération chaleur fatale four	Récupération chaleur fatale sécheur	Remplacement des brûleurs				Mise en place variateur de vitesse		
Site 4		Mise en place d'une boucle eau chaude en remplacement réseau vapeur	Récupération chaleur fatale four	Récupération chaleur sur les compresseurs	Chaudière biomasse	Suppression des radiants gaz				

La mission stratégie et trajectoire d'investissements bas carbone est décrite dans le cahier des charges de l'étude de définition d'une trajectoire d'investissement bas carbone disponible sur le lien suivant :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/PACTE%20Industrie%20-%20STIBC%20-%20Cahier%20des%20charges.pdf>

La prestation demandée intègre :

- L'accompagnement ACT pas à pas à l'échelle du groupe industriel dans le cadre d'une démarche complète
- La définition de trajectoires d'investissement bas carbone à l'échelle du groupe industriel qui complète et précise la définition d'une stratégie de décarbonation et d'un plan de transition
- Les études d'opportunité du mix énergétique bas carbone (cf. paragraphe 2.1) à l'échelle d'un ou plusieurs sites industriels qui permettent d'identifier les bons leviers de décarbonation pour les industriels sur leurs émissions directes et indirectes liées à l'énergie.

Les consultants retenus devront donc être en capacité de réaliser ces trois types d'accompagnements, grâce à leurs compétences ou en proposant des groupements avec d'autres consultants.

Durée de la prestation (estimation) pour l'étude groupe : 8 à 10 jours.hommes pour chaque étude d'opportunité du mix énergétique **par site industriel** + 50 jours.hommes pour l'accompagnement stratégie et trajectoire d'investissements bas carbone (-ACT pas à pas couplé à l'étude sur les trajectoires d'investissements bas carbone) **pour le groupe industriel.**

Assiette maximum financée dans PACTE :

- 50 k€ HT pour l'accompagnement ACT pas à pas couplé à la définition de trajectoires d'investissement bas carbone pour un groupe industriel
- 30 k€ HT pour un accompagnement sur les trajectoires d'investissements bas carbone simplifié
- 10 k€ HT pour une étude d'opportunité du mix énergétique bas carbone par site industriel

Volume des prestations attendues dans PACTE industrie : plusieurs centaines de groupes industriels (au global 600 industriels engagés dans des études ACT-pas-à-pas (2.2) et/ou trajectoire investissement bas carbone (2.3) d'ici le 31/12/2026)

2.3.2 Compétences demandées

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

- Industrie et décarbonation :
 - Connaissance du secteur industriel
 - Qualification liée aux audits énergie (OPQIBI 1717, AFNOR ou LNE) exigée
 - Maitrise des différents leviers de décarbonation de l'industrie afin d'apporter une analyse pertinente pour les industriels accompagnés : formation et/ou expériences
- Stratégie bas carbone :
 - Accompagnement à la stratégie d'entreprises
 - Maitrise des trajectoires de transition bas carbone pour les différents secteurs industriels (SNBC, PTS...)
 - Maitrise de la comptabilité carbone (bilans GES, bilan carbone ISO 14064-1) : formation initiale et expériences
 - Maitrise de l'approche ACT pas à pas (méthode et outils) : formation initiale et expériences

Pour la partie trajectoire d'investissements bas carbone, le bureau d'études devra en outre s'engager à suivre la formation à cette approche qui sera proposée par l'ADEME, afin d'être référencé pour la réalisation de ces missions (tarif de la formation : 1000€ net de taxes par consultant).

2.4 ACT évaluation

2.4.1 Description des missions

Pour évaluer les stratégies climat des entreprises, quels que soient leur taille ou leurs secteurs, et les confronter aux exigences d'un monde bas carbone, ACT (Assessing low-Carbon Transition) a été développée par l'ADEME et la CDP.

Inscrite à l'Agenda des Solutions porté par la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), l'initiative ACT-évaluation fournit des méthodes pour évaluer l'alignement de la stratégie d'une entreprise par rapport à une trajectoire de décarbonation adaptée à ses activités au regard de son secteur. Son degré d'alignement se traduit par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance.

Elle prend la forme suivante :



1. Performance : chiffre compris entre 1 et 20
2. Cohérence : lettre comprise entre A et E
3. Tendance : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Une vingtaine d'indicateurs répartis en neuf modules pondérés en fonction de leur pertinence sectorielle permettent une évaluation holistique de la stratégie de l'entreprise : objectifs de décarbonation, investissements matériels, investissements immatériels, management, performance des produits vendus, engagement avec les fournisseurs, engagement avec les clients, engagement politique, business model. Ces évaluations sont conduites en toute transparence par des tiers indépendants assurant une totale neutralité.

Toutes les méthodologies ACT évaluation sont disponibles sur le site Internet de l'initiative ACT : <https://actinitiative.org/act-methodologies/>

Durée de la prestation (estimation) : 5 jours.hommes

Assiette maximum financée dans PACTE : 5 k€ HT

Volume des prestations : 50 groupes industriels engagés dans une évaluation ACT d'ici le 31/12/2026

2.4.2 Compétences demandées

Pour réaliser cette prestation d'accompagnement, les consultants devront prouver les compétences suivantes :

- Industrie et décarbonation :
 - Connaissance du secteur industriel et des enjeux de décarbonation associés
- Stratégie bas carbone :
 - Accompagnement à la stratégie bas carbone d'entreprises
 - Maitrise des trajectoires de transition bas carbone pour les différents secteurs industriels (SNBC, PTS, ...)

Maitrise de la comptabilité carbone (bilans GES, bilan carbone ISO 14064-1) : formation initiale et expériences

- Maitrise de l'approche ACT évaluation (méthode et outils) : formation initiale et expériences

3. Modalités de candidature et de référencement

3.1 Nouvelles candidatures de bureaux d'études non référencés

Les candidatures seront constituées des éléments suivants rassemblés **dans un fichier unique (impérativement au format PDF)**, envoyé à l'adresse indiquée :

- Note synthétique de motivation et de compréhension du programme et de ses enjeux par le prestataire **en 10/15 lignes**
- Si vous candidatez sur le lot « stratégie et trajectoire d'investissement bas carbone » en **groupement (les groupements ne sont autorisés que pour ce lot)** :
 - **chaque entreprise du groupement devra déposer sa propre candidature** en mentionnant les autres bureaux d'études du groupement ;
 - les compétences apportées par chaque bureau d'études au groupement seront précisées ;
 - chaque bureau d'études du groupement ne proposera que ses propres consultants.

- CV de chaque consultant proposé comprenant le détail de leurs compétences, des certifications attendues, des formations exigées et des expériences en lien avec les missions souhaitées.
- Les attestations de formation et / ou de qualification exigées.
- Lettre d'engagement du prestataire pour la formation de tous les consultants proposés sur les missions « mix énergétique » et « trajectoire d'investissements ».
- Le formulaire de candidature en ligne : [formulaire PACTE Industrie](#)

Le nombre de consultants référencés sera limité à 2 par bureau d'études pour les études d'opportunités mix énergétique et à 3 consultants pour l'accompagnement Stratégie et Trajectoire d'investissements bas carbone.

Les candidatures seront analysées et les consultants seront référencés au regard de la motivation des candidats et des compétences / certifications / formations / expériences demandées pour les missions souhaitées.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

Les financeurs du programme PACTE Industrie ne sont pas autorisés à candidater à cet appel à candidatures.

L'ADEME devra être tenue informée en cas de changement de structure par un consultant.

Un contrat d'habilitation devra être signé par chaque prestataire référencé.

3.2 Candidatures de bureaux d'études déjà référencés

Les bureaux d'études déjà référencés ont la possibilité de proposer de nouveaux consultants ou des consultants supplémentaires dans la limite précisée ci-dessus :

- 2 consultants par bureau d'études pour les études d'opportunités mix énergétique
- et 3 consultants pour l'accompagnement Stratégie et Trajectoire d'investissements bas carbone.

Les bureaux d'études déjà référencés transmettront pour cela uniquement les documents suivants **dans un fichier unique (impérativement au format PDF)**, envoyé à l'adresse indiquée :

- CV de chaque nouveau consultant proposé comprenant le détail de leurs compétences, des certifications attendues, des formations exigées et des expériences en lien avec les missions souhaitées.
- Attestations de formation pour les accompagnements ACT Pas à pas et ACT Evaluation le cas échéant.
- Le formulaire de candidature en ligne : [formulaire PACTE Industrie](#)

4. Calendrier de l'appel à candidatures

- Clôture : 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre 2024.
- Sélection et information des prestataires : le 15 de chaque mois de clôture.

- Pour les études d'opportunités mix énergétique et l'accompagnement Stratégie et Trajectoire d'investissements bas carbone, formation des consultants dans les deux à trois mois suivants la sélection des prestataires.

Ces formations seront limitées à 1 ou 2 personnes par bureau d'études et par session, selon les places disponibles afin de pouvoir former l'ensemble des bureaux d'études référencés.

Les candidatures sont à envoyer avant le 1^{er} de chaque mois de clôture à 12h via :

- Le formulaire en ligne à remplir à l'adresse suivante : [formulaire PACTE Industrie](#)
- Les pièces jointes à l'adresse pacte.industrie@ademe.fr avec pour objet : [AAC BE PACTE] [Prénom et Nom du prestataire]

Pour toute demande d'information, merci de nous envoyer un mail avec dans l'objet [AAC BE PACTE] à l'adresse : pacte.industrie@ademe.fr